

08 oct 2025 -11:54

La Belgique réaffirme son leadership mondial pour un monde sans peine de mort

En amont de la 23e journée européenne et mondiale contre la peine de mort (10/10), le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies a adopté une résolution portée par la Belgique sur la question de la peine de mort. Le vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement, Maxime Prévot, se réjouit de cette adoption.

Cette initiative, présentée conjointement avec le Bénin, le Costa Rica, la France, le Mexique, la Mongolie, la République de Moldavie et la Suisse, a été soutenue par 31 pays issus des cinq continents. Il s'agit d'un moment important pour souligner l'engagement mondial contre la peine de mort. Cette initiative démontre également le dynamisme de la Belgique en faveur de la protection et de la promotion des droits humains.

Présentée tous les deux ans, cette résolution vise à mettre la peine de mort en haut de l'agenda en l'abordant sous l'angle des droits humains. En effet, la peine de mort est non seulement une violation du droit à la vie en elle-même, mais son application soulève aussi toute une série de questions relatives à d'autres droits humains.

Cette année, le thème mis en avant dans la résolution est « l'égalité des armes », c'est-à-dire le droit de toute personne à être défendue devant les tribunaux sur un pied d'égalité avec la partie adverse. En particulier, la résolution exhorte les États à respecter les normes internationales garantissant la protection des droits humains des personnes passibles de la peine de mort, à veiller à ce que toutes les personnes soient égales devant les juridictions et à ce que les garanties du droit à un procès équitable et à l'égalité des armes soient assurées à toutes les parties dans les affaires de peine de mort.

Ce 10 octobre 2025 aura lieu la 23e journée européenne et mondiale contre la peine de mort. Pour la deuxième année consécutive, cette journée représente une occasion essentielle de lutter contre la conception erronée selon laquelle la peine de mort peut rendre les personnes et les communautés plus sûres.

Au contraire, la peine de mort ne protège ni les individus, ni les sociétés : elle menace la dignité humaine et renforce les disparités sociales et économiques, en affectant de manière disproportionnée les groupes marginalisés.

À l'occasion de cette journée internationale, la Belgique appelle donc toutes les parties prenantes à rejoindre le mouvement abolitionniste mondial et à se mobiliser pour soutenir l'appel en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort.

« La peine de mort n'est pas seulement une question de justice, c'est une question d'humanité. Chaque exécution est un échec collectif, une fracture dans ce que nous avons de plus précieux : la dignité humaine. En tant que Belges, nous portons haut la conviction qu'aucun État ne devrait ôter la vie d'un être humain, quelles que soient les circonstances. Je veux redire aujourd'hui, avec force et avec cœur : une société plus juste ne se construit pas sur la peur ou la vengeance, mais sur la dignité, la réhabilitation et l'espoir », selon le ministre Maxime Prévot.

« La lutte contre la peine de mort est depuis longtemps une priorité thématique de notre pays et l'engagement belge en faveur de l'abolition de la peine de mort ne se limite pas à une seule journée par

an. Il s'agit d'un travail de longue haleine sur plusieurs fronts. Récemment encore, en février 2025, j'ai participé à une table ronde sur la peine de mort au Conseil des Droits de l'Homme, où je me suis exprimé au nom des huit pays pour réaffirmer explicitement notre opposition à la peine de mort dans tous les cas et en toutes circonstances, quel que soit le crime commis. »

Après Bruxelles en 2019 et Berlin en 2022, le vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération internationale, Maxime Prévot se réjouit de la prochaine tenue du 9e Congrès mondial contre la peine de mort qui sera organisé à Paris du 30 juin au 3 juillet 2026. Ce temps fort du mouvement abolitionniste mondial insufflera une dynamique pour poursuivre les efforts grâce aux conseils et bonnes pratiques collectés au sein de la communauté abolitionniste.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

David Jordens
Porte-parole
+32 2 501 80 50
+32 477 40 32 12
david.jordens@diplobel.fed.be

Pierre Steverlynck
Porte-parole
+32 2 501 87 16
+32 471 44 06 04
pierre.steverlynck@diplobel.fed.be

Florinda Baleci
Porte-parole
+32 2 501 84 29
+32 478 92 09 37
florinda.baleci@diplobel.fed.be